CCAS et Ville de Gennevilliers

Action sociale

Création d'un réseau territorial pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences

Le problème

Les journées interprofessionnelles sur les violences et le diagnostic local de sécurité réalisé en 2023 ont mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination des acteurs intervenant auprès des femmes victimes de violences.

Votre solution innovante

Impulser une culture commune entre les acteurs locaux afin d'harmoniser durablement les pratiques d'accompagnement des femmes victimes de violences, grâce à la création d'un réseau local pluridisciplinaire réunissant l'ensemble des partenaires concernés.

Les objectifs

- Identifier les ressources du territoire et les modalités d'accueil des structures
- Développer l'interconnaissance entre acteurs
- Construire des outils communs (protocole d'orientation, fiche reflexe, navette, padlet)
- Favoriser l'accès aux droits des femmes
- Organiser des temps de sensibilisation destinées aux agents d'accueil afin de renforcer leur capacité de repérage, d'information et d'orientation

L'histoire de votre action innovante

- **Qui**

Le CCAS et ses partenaires institutionnels et associatifs

- **Pour qui**

Pour les femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales ou sexistes ainsi que leurs enfants. Pour les professionnels de terrain pour mieux accompagner les victimes.

- **Quoi et quand :**

Face à des parcours complexes et à une connaissance insuffisante des missions de chacun, la création d'un espace de concertation. C'est un axe intégré à la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance 2024-2027.

Le réseau réunit 16 partenaires institutionnels et associatifs (commissariat/ Brigade Locale de Protection de la Famille, Parquet, Préfecture, Département, Ville, CIDFF, etc.) afin de renforcer la coordination et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Il favorise un meilleur repérage des situations, une orientation plus efficace vers les dispositifs adaptés, limite les ruptures de parcours et renforce les compétences des professionnels pour garantir une réponse cohérente et coordonnée sur l'ensemble du territoire.

En 2024, le réseau se construit, piloté par le CCAS et la direction de la citoyenneté et cohésion sociale avec l'organisation d'une journée interprofessionnelle, des rencontres entre les structures, des ateliers de travail autour de fiches actions et des visites sur site permettant notamment une meilleure compréhension du circuit des plaintes.

En 2025, la dynamique se poursuit à travers les groupes de travail. Deux demi-journées de sensibilisation sont organisées et animées par deux partenaires, le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) et l'association L'Escale dans le cadre de leur plan de formation respectif. Deux journées interprofessionnelles sont également mises en œuvre.

© Prix TERRITORIA 2026

En 2026, deux nouvelles demi-journées sont programmées, ainsi qu'une phase de test des fiches réflexes (crash-test).
Plusieurs dispositifs ont été mobilisés afin d'assurer une prise en charge rapide et sécurisée des victimes :

- mise à disposition de chèques taxi pour les déplacements urgents (commissariat, UMJ, lieu de mise à l'abri),
- financement de nuitées d'hôtel pour la mise en sécurité,
- ouverture accélérée des droits sociaux (RSA et droits connexes) sous 48 heures.

Grâce à une coordination étroite entre le service des solidarités territoriales 92, la CAF, le CCAS et l'assistante sociale présente au commissariat, plus d'une trentaine de victimes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé la première année, incluant des rendez-vous tripartites, des aides financières, un suivi hebdomadaire pour faciliter les démarches administratives et des rencontres régulières entre partenaires afin de renforcer la qualité de l'accompagnement.

Les moyens humains et financiers

- **Internes et externes**

Interne en fonctionnement : 18h soit 0.009 ETP en 2024 ; 31h soit 0.016 ETP en 2025 ; 24h soit 0.012 EPT en juin 2026

- **Coût total, dont coût pour la collectivité**

Les coûts représentent le temps consacré par les agents du CCAS (2587€), de la ville et des associations pour mener à bien cette démarche.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

Nombre de réunions du réseau et de journées interprofessionnelles incluant préparation et RETEX : 62
Nombre de partenaires présents aux rencontres trimestrielles : 12 en moyenne
Nombre d'agents formés : 15 en 2025
Nombre de victimes prise en charges : en 2024, 32 ; en 2025, 48

- **Potentiel de diffusion et de réplication**

Cette démarche est reproductible sous réserve de disposer d'une coordination dédiée et de moyens humains permettant d'animer le réseau et de mobiliser durablement les partenaires pour faire vivre cette synergie.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

La démarche permet de structurer un parcours coordonné d'accompagnement des femmes victimes de violences, en renforçant l'accès aux droits et la coopération entre les acteurs.
Le réseau poursuit son développement avec l'intégration de nouveaux partenaires, la création d'outils partagés et le déploiement d'actions de prévention, afin de consolider une réponse territoriale durable et coordonnée au service d'une meilleure prise en charge des victimes.

3 mots clés : Coordination / Droits / Femmes

© Prix TERRITORIA 2026